COALITION POUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS

NATIONAL FOREST STRATEGY COALITION

RÉALISATIONS CANADIENNES

Notre cheminement vers la durabilité des forêts

1997-2000

Des exemplaires de cette publication peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts
8e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0E4
Tél. : 613-947-9087
Téléc. : 613-947-9038
Courriel : csnf@foret.ca
Internet : http://csnf.foret.ca

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Canadian Accomplishments: Our Evolving Journey Toward Sustainable Forests (1997-2000)

ISBN: 1-896408-31-1

Imprimé au Canada sur du papier recyclé canadien.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La communauté forestière du Canada a de quoi être fière. Par ses efforts, elle cherche vigoureusement à atteindre l'objectif des forêts durables, comme présenté dans le deuxième Accord canadien sur les forêts et la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) Durabilité des forêts : Un engagement canadien. À mi-parcours de la Stratégie actuelle, il est temps de faire le point, de célébrer nos réalisations, de comprendre nos défis, d'aller de l'avant avec une volonté renouvelée. Comme nos membres le signalent, le présent rapport fait état de certaines des grandes réalisations du Canada en vue de respecter les engagements de la Stratégie. Je sais que beaucoup d'autres gestes positifs et nécessaires continueront de se succéder, à un rythme encore plus rapide, jusqu'en 2003 et par la suite.

Ayant présenté de nombreux discours et exposés et ayant visité de nombreuses installations ainsi que diverses forêts partout au pays, je sais que de nombreuses activités positives s'y déroulent et se veulent le reflet fidèle de la vision des Canadiens telle qu'établie dans l'Accord et la Stratégie. Un rapport comme celui d'aujourd'hui ne donne qu'un bref aperçu de cette activité. Comme j'ai rencontré plusieurs délégations et groupes internationaux, au Canada comme à l'étranger, je sais aussi que l'Accord et la Stratégie sont considérés comme un exemple unique de Canadiens qui s'unissent dans un même but. Le Canada est le premier pays de forêts à avoir obtenu d'organisations gouvernementales et non gouvernementales un engagement global envers la durabilité des forêts sur tout son territoire.

Je vous annonce avec plaisir que, depuis la publication de l'Accord, d'autres groupes se sont joints à la Coalition en signe de réitération et de renforcement de cet engagement soit l'Association des biologistes du Québec, le British Columbia Wood Specialties Group, le Conseil canadien des techniciens et technologues, FORCAST, la Society of Certified Engineering Technicians and Technologists of Nova Scotia, le Réseau sur la gestion durable des forêts et la Fondation canadienne de l'arbre, Union of British Columbia Municipalities, et le Réseau Canadien de forêts modèles. La Coalition compte maintenant 52 membres (voir la liste à la fin du rapport), et de nombreux autres intéressés songent à grossir ses rangs.

Je crois que la prochaine Stratégie permettra que se poursuive l'expansion du dialogue, des concepts et des activités à mesure que nous progresserons vers la durabilité de nos forêts à l'échelle du pays. Enfin, il est un élément crucial pour notre progression et notre réussite continues : notre avancement dépendra de la collaboration générale, du partage d'une vision commune et d'idées nouvelles, de la création et de l'élargissement des partenariats comme de la communication des efforts, pour le plus grand bien de tous.

Mike Apsey
Président
Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS : OBJECTIFS INTÉGRÉS 1

2. AMÉNAGEMENT FORESTIER : PRATIQUER L'INTENDANCE 3

3. PARTICIPATION DU PUBLIC : VOIX AU CHAPITRE 9

4. L'INDUSTRIE FORESTIÈRE : CONCURRENCE MONDIALE 11

5. GESTION DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE FORESTIÈRES : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE 13

6. LES COLLECTIVITÉS ET LA MAIN-D'ŒUVRE : VIVRE LE CHANGEMENT 15

7. LES AUTOCHTONES ET LA FORÊT : QUESTIONS DE RELATIONS 17

8. BOISÉS PRIVÉS : PERSPECTIVES DE CROISSANCE 20

9. PERSPECTIVES PLANÉTAIRES : LE CANADA À L'AVANT-SCÈNE 21

RENSEIGNEMENTS 22

ÉLARGIR LES QUESTIONS ET ACCROÎTRE LES PARTENARIATS : ÉVOLUTION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS 23

LE CHEMIN À SUIVRE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE ET PAR LA SUITE 24

PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : PLEIN FEU SUR LES RÉALISATIONS CANADIENNES

La communauté forestière canadienne, conjuguant ses efforts, affiche un certain nombre de grandes réalisations favorisant l'atteinte de l'objectif de durabilité des forêts. D'un océan à l'autre, des activités sont réalisées par les gouvernements, l'industrie, le monde des affaires, le mouvement ouvrier, les groupes autochtones, les établissements d'enseignement, les propriétaires de boisés privés, les groupes environnementaux et d'autres organisations non gouvernementales. Le deuxième Accord canadien sur les forêts et les neuf orientations de la Stratégie nationale sont essentiels pour faire progresser les relations internationales, coordonner la science et la technologie, accroître la participation communautaire et autochtone, favoriser la croissance des boisés privés de même que préserver, utiliser et partager le patrimoine forestier canadien.

La liste de réalisations que nous vous présentons n'est pas exhaustive. Nous en avons choisi quelques-unes, parmi les principales, pour illustrer les mesures entreprises ou accomplies au pays.

GROUPE D'EXPERTS INDÉPENDANT D'ÉVALUATEURS EXPERTS

Le Groupe indépendant d'évaluateurs experts a entrepris l'évaluation à mi-mandat de la Stratégie actuelle. Il analyse le rendement global d'un échantillonnage des engagements de la Stratégie et remettra son rapport en février 2001. L'évaluation est importante, entre autres parce qu'elle servira d'outil pour élaborer la prochaine Stratégie, qui sera dévoilée en 2003 et coïncidera avec le XIIe Congrès forestier mondial, à Québec, en septembre 2003. Chaque nouvelle Stratégie réaffirme les efforts du Canada et son leadership à l'échelle mondiale. Une évaluation indépendante finale sera également réalisée pour 2003.

***Ted Boswell** (président), ancien président et directeur général des Produits forestiers E.B. Eddy Ltée et président de la Société canadienne pour la conservation de la nature.*

***Al Davidson**, naturaliste bien connu, ancien président de la Société géographique du Canada et ancien évaluateur de la Stratégie nationale sur les forêts de 1992.*

***Gilles Frisque**, membre retraité du Conseil de la recherche forestière du Québec.*

***Ross Risvold**, président de la forêt modèle de Foothills et maire de Hinton.*

***Tim Peck**, ancien président du conseil d'administration de l'Institut européen des forêts.*

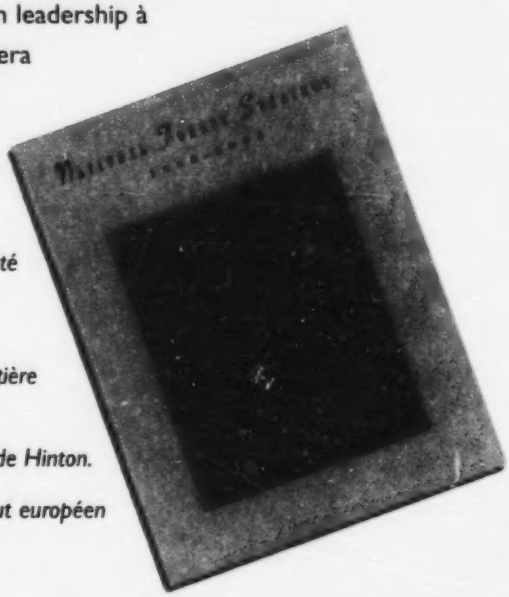

101-04675/

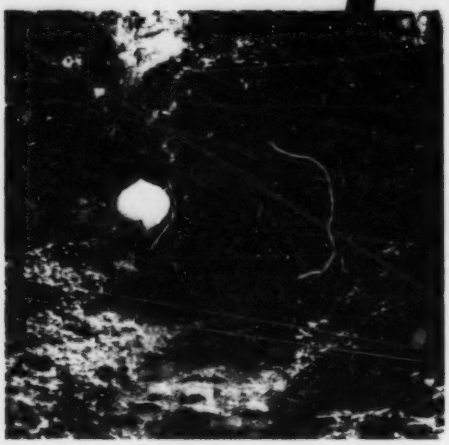

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS : OBJECTIFS INTÉGRÉS

Le Canada est un grand pays de forêts. Celles-ci occupent 45 % de sa masse terrestre et représentent 10 % des forêts du monde. Elles ont une valeur inestimable sur plusieurs plans : air pur, eau propre, conservation des sols, habitat, espèces sauvages, biodiversité, stockage du dioxyde de carbone pour atténuer le changement climatique. C'est dans cet esprit qu'un grand nombre de membres de la Coalition et d'autres intervenants ont pris des mesures encourageantes pour accroître la capacité du Canada de gérer ses forêts comme des écosystèmes, comme de comprendre leurs fonctions écologiques et leurs réactions aux perturbations naturelles et à l'activité humaine.

Au cours des huit dernières années, les autorités fédérales, provinciales et territoriales, des groupes autochtones, l'industrie et le grand public ont ajouté plus de 24 millions d'ha aux réseaux de **parcs et d'aires protégées** à l'échelle du pays. Beaucoup d'autres aires protégées seront bientôt établies, pour éventuellement représenter tous les écosystèmes forestiers canadiens.

Habitat faunique Canada vient de terminer son examen quinquennal de l'État de l'habitat faunique au Canada, lequel donne des conseils, des seuils et des cibles pour la **conservation des habitats** dans tous les paysages fonctionnels au pays. Le groupe a également créé un programme de la biodiversité des forêts pour aider les entreprises du secteur à intégrer les objectifs de la conservation de cette diversité dans leurs opérations.

L'Association canadienne des pâtes et papiers a ajouté à son **Programme sur la biodiversité** une composante de communication « portes ouvertes », qui aide ses membres à parler au public des questions de diversité biologique. Ces activités aident les gestionnaires de forêts à mieux comprendre la diversité biologique, à acquérir de nouvelles connaissances à son sujet et à entreprendre des pratiques forestières axées sur sa conservation.

***L'Accord de 1999 sur les forêts** de l'Ontario - les assises du progrès* est un élément clé de la stratégie du Patrimoine vital de l'Ontario. Il est le fruit de discussions avec des représentants de l'industrie forestière, des environnementalistes et du ministère des Richesses naturelles de la province. On y établit une approche mutuellement acceptable qui permet de créer des parcs et des aires protégées, comme de répondre aux besoins de l'industrie forestière.

En 1999, la Nouvelle-Écosse s'est dotée d'une politique provisoire sur les **vieilles forêts** où elle précise les lignes directrices à suivre pour choisir et mettre de côté de telles forêts, ainsi que les outils à utiliser pour identifier celles qui se trouvent sur les terres provinciales. Ces zones seront soustraites à l'exploitation.

La classification écologique des terres adoptée par la province en 2000 consiste en un **classement** hiérarchique **des écosystèmes** basé sur des critères semblables à ceux qu'utilise le Comité canadien de la classification écologique du territoire. Le système englobe l'unité la plus grande, l'écozone, puis l'écorégion, l'écodistrict, l'écosection et l'écosite. Seul ce dernier n'est pas cartographié à l'heure actuelle. Le gouvernement utilise ce système pour ses programmes ministériels de gestion et de planification des terres.

Un projet pilote de gestion écosystémique a été entrepris en juillet 1997 dans l'Est du Manitoba, plus particulièrement l'écorégion 90. Il est conçu pour assurer une gestion en fonction d'**écosystèmes** entiers et non de ressources spécifiques comme des arbres ou des espèces sauvages. Il insiste sur la planification au niveau des paysages. La région combine des zones d'utilisation intensive et des aires sauvages isolées, dont deux parcs provinciaux, seize collectivités (dont huit autochtones) et des zones d'activité forestière et d'exploitation minière. Jusqu'à maintenant, un rapport a été produit concernant le paysage social et économique de l'écorégion 90. Les rapports définitifs sur les études de l'utilisation des terres, les descriptions écologiques et les outils d'établissement des valeurs sont pour bientôt.

La forêt modèle de McGregor en Colombie-Britannique a terminé l'**inventaire de sa végétation** et la cartographie de ses écosystèmes. L'inventaire donne des détails sur les arbres, les arbustes, les strates herbacées, les bryons, l'humidité des sols et d'autres facteurs écologiques. En combinant l'inventaire et la cartographie, on donne une description plus exacte de la couverture forestière de l'endroit ainsi que de l'information de qualité largement supérieure sur l'habitat, l'écologie et les rapports. ■

AMÉNAGEMENT FORESTIER : PRATIQUER L'INTENDANCE

La communauté forestière canadienne continue d'améliorer ses pratiques d'aménagement en élaborant, en intégrant et en adaptant ses approches de gérance. Comme toile de fond, elle utilise les valeurs attribuées aux forêts qui vont de la nature aux espèces sauvages et des approvisionnements en bois aux approvisionnements en eau, en passant par les loisirs.

En 1998, Habitat faunique Canada a lancé le **Prix d'excellence pour l'intendance des forêts**, qu'il a élaboré en partenariat avec l'Association canadienne des pâtes et papiers, le ministère ontarien des Richesses naturelles, le Service canadien des forêts et une multitude d'organisations nationales et provinciales s'occupant de forêts et de conservation. Le programme favorise la sensibilisation et l'appréciation concernant les bonnes pratiques d'intendance, d'aménagement durable et de conservation de la biodiversité dans les forêts canadiennes. Jusqu'à maintenant, il a permis de reconnaître les efforts exceptionnels de 78 travailleurs forestiers, propriétaires de boisés, organismes de conservation et autres intervenants sur le terrain.

En juin 1998, Habitat faunique Canada et le Manitoba ont codirigé l'atelier national sur l'intendance des arrières-cours, afin de faciliter la coopération et le partage d'information entre les groupes qui s'occupent des programmes de gérance des **habitats urbains** au pays. Leur but ultime est de donner une vision nationale à ces programmes.

Un certain nombre de provinces et d'organisations ont modernisé le processus de **certification** de leurs ingénieurs et techniciens forestiers. En fait :

- En juin 1997, l'Association des techniciens(nes) forestiers(ères) du Nouveau-Brunswick, pour appuyer les forêts durables, s'est dotée d'un **programme volontaire de certification des techniciens forestiers**, qui définit et communique l'éthique de la gérance des forêts, les règles de conduite et les rôles de tous les professionnels. Jusqu'à maintenant, 94 techniciens se sont qualifiés au titre du programme. De même, les techniciens certifiés doivent continuer à s'instruire, rendre compte de leurs gestes à leurs pairs et au grand public, appliquer des normes élevées d'excellence. En 1998, l'Association a aidé les techniciens forestiers de la Nouvelle-Écosse à se doter d'un programme semblable.
- En août 1999, la Nouvelle-Écosse s'est dotée d'une **loi portant sur la science et la technologie** et s'appliquant aux techniciens et technologues agréés en ingénierie et en sciences appliquées, laquelle définit et reconnaît officiellement la pratique des membres de la Society of Certified Engineering and Technicians and Technologists of Nova Scotia. Cette société fournit des conseils et assure la liaison, au sein d'un comité consultatif forestier, auprès de la Kings Community Economical Development Agency, dont la mission est d'éduquer citadins et propriétaires de boisés urbains au sujet des pratiques d'aménagement forestier saines et durables.
- En 1999, la Nouvelle-Écosse a adopté la ***Nova Scotian Foresters Association Act***. L'association a pour but d'établir et de maintenir des normes

élevées d'éthique comme de garantir au grand public que les forestiers qui exercent leur profession possèdent les connaissances et les compétences nécessaires.

- L'Alberta Registered Professional Foresters Association, de concert avec l'Alberta Forest Technologists Association, a oeuvré à l'obtention de la **sanction royale de la nouvelle loi 27**, qui règlemente la profession de forestier. Un appui critique est venu du gouvernement de la province, de l'industrie et de l'Institut forestier du Canada. La nouvelle loi augmente la responsabilité publique des praticiens forestiers qu'elle gouverne. Elle constitue un engagement positif face à la bonne gestion des forêts.

- En octobre 2000, avec la sanction royale de la ***Loi concernant la réglementation de l'exercice de la profession de forestier***, le praticien ontarien appartient désormais à une profession auto-réglementée. La Loi fait de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario la responsable de la réglementation de la profession dans la province. Elle accroît la responsabilisation des forestiers agréés de la province et exige de tous les praticiens qu'ils répondent à des normes scolaires et professionnelles rigoureuses. La Loi est l'apogée de quatre ans d'efforts déployés par l'Association pour obtenir ce statut.

- La province de Terre-Neuve et du Labrador s'est acquittée de son engagement concernant la pratique de la profession, de même que la certification et la responsabilisation des forestiers agréés. En 1998, la Registered Professional Foresters of Newfoundland and Labrador et l'Institut forestier du Canada ont établi un **programme de certification des forestiers** qui établit les normes et les règles pour la province. Actuellement, Terre-Neuve compte 50 forestiers agréés.

En 1998, les Territoires du Nord-Ouest et une pépinière ont entrepris un projet pilote en vue de produire, pour le **reboisement** de la vallée de la rivière des Esclaves, quelque 50 000 semis d'épinette blanche cultivés à partir de graines recueillies dans la zone. S'il réussit, le programme sera étendu afin que la pépinière puisse éventuellement fournir suffisamment de semis pour répondre aux exigences des T.N.-O. en la matière.

En août 2000, l'Alberta s'est dotée d'un organisme indépendant formé de personnes versées en aménagement forestier et en sylviculture. L'Alberta Reforestation Standards Science Council recommandera un processus pour élaborer les politiques futures et fournira des conseils qualitatifs et pratiques au ministre de l'Environnement, conseils qui pourront être appliqués à l'amélioration des **politiques** actuelles **de reboisement** de la province. Un rapport présentant les conclusions et recommandations du Conseil sera publié en décembre 2000.

La Forest Alliance of British Colombia a continué de promouvoir la gérance des forêts à l'échelle de la province. En septembre 1999, la Société canadienne pour la conservation de la nature a reconnu le travail de l'Alliance, qui a financé un **refuge** de 3 500 aigles dans la vallée Squamish au Nord de Vancouver.

La Fondation canadienne de l'arbre a apporté un certain nombre de contributions à l'**intendance des forêts**.

- Depuis 1997, de concert avec ses partenaires, elle a planté plus de 8,8 millions d'arbres dont elle assure l'entretien continu.

- En 1998, elle a lancé l'**Opération Renouvert**, contribuant à la coordination et à l'affectation des fonds aux diverses collectivités de l'Est canadien qui ont subi des dommages sans précédent durant la tempête de verglas. Plus de 107 000 arbres ont été distribués pour remplacer ceux qui avaient été perdus ou endommagés.

- La Fondation a également entrepris **Ma rue, mes arbres**, qui permet aux municipalités de demander des fonds pour l'amélioration de leurs forêts urbaines. Le programme permet aux citadins de mieux comprendre la contribution des arbres à l'assainissement des villes. Appuyée par la Fédération

canadienne des municipalités, la mesure est allée chercher 4 millions de dollars en fonds de contrepartie, lesquels ont été distribués à plus de 260 collectivités et ont permis de planter et d'entretenir plus de 700 000 arbres.

La forêt modèle de Prince Albert, en Saskatchewan, a collaboré avec des groupes communautaires, l'industrie, des Premières nations et ses partenaires fédéraux et provinciaux de gestion des ressources à la réintroduction du wapiti dans le Nord de la province. En 1999, 276 bêtes ont été libérées aux environs de Wapus Lake, et les partenaires s'attendent à en relocaliser entre 600 et 1 200 sur cinq ans.

En 1999, la forêt modèle de Foothills, en Alberta, a entrepris un projet de recherche sur le **grizzli** avec ses partenaires des gouvernements, de l'industrie et du monde universitaire. Son but était d'établir des pratiques de gestion des terres qui aideront à la conservation du grizzli dans les forêts boréales, montagnardes et subalpines de l'Ouest de la province. Le projet complexe se déroule sur une superficie de 5 300 km² qui inclut un parc national, des mines et une zone d'aménagement forestier industriel. Il permet de suivre un certain nombre d'ours, dont 19 sont équipés de colliers émetteurs. De l'information est ainsi recueillie sur les déplacements des animaux, leur emplacement, leurs populations et tendances démographiques, de même que leur taux de mortalité.

En octobre 1999, agissant sur les recommandations du groupe de travail chargé de résoudre les problèmes de la **martre d'Amérique** dans la forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve, les autorités provinciales ont établi la réserve de Grand Lake afin de protéger trois écorégions et l'habitat d'une espèce en péril, la population de Terre-Neuve de ce type de martre. La Corner Brook Pulp and Paper Limited a fourni les terres principales où la réserve a été établie. La Couronne et l'Abitibi Consolidated ont également fourni des terres. Une autre nouveauté importante caractérise le piégeage. Il s'agit de la création d'un piège modifié qui permet de prendre des lièvres, mais non des martres.

L'Association forestière canadienne vient d'accroître son programme « Exploitation dans le respect de la faune » en élaborant des guides régionaux spécifiques et des ateliers de **formation** pour Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et le Yukon. Grâce au parrainage d'Environnement Canada et des partenaires provinciaux et industriels de l'AFC, plus de 2 500 travailleurs forestiers ont été sensibilisés aux questions touchant l'habitat, sur le terrain.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, un groupe de travail sur la sylviculture a revu les règles générales du gouvernement concernant la planification et le fonctionnement de la récolte du bois et en est arrivé à de nouvelles règles provisoires en 1999, afin d'aider les entreprises forestières qui prévoient accroître la **durabilité de leurs opérations**.

Le ministère ontarien des Richesses naturelles a publié plusieurs **lignes directrices** sur la protection et la conservation des valeurs forestières, y compris l'habitat des espèces sauvages, durant la planification et la réalisation des activités d'aménagement forestier. Entre 1997 et 2000, il a produit :

- des directives d'aménagement forestier permettant de prévoir l'habitat des cerfs de Virginie;
- des directives d'aménagement forestier en vue de protéger le milieu physique;
- un guide sylvicole de gestion de l'épinette noire, du pin gris et du tremble dans les écosites de la forêt boréale en Ontario;
- un inventaire de certaines espèces sauvages et certains habitats choisis;
- un guide sylvicole sur la forêt de conifères de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent en Ontario;
- un guide sylvicole sur la forêt de feuillus d'ombre en Ontario.

L'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP) et ses membres appuient la vérification par des tiers de

leurs pratiques d'aménagement forestier durable. Chaque année, ils rendent compte de leur progrès dans le domaine. L'Association a joué un rôle prédominant dans la création de la **Coalition pan-industrielle pour la certification de la foresterie durable**, groupe qui a incité l'Association canadienne de normalisation à entreprendre l'élaboration des normes Z808/809 d'aménagement forestier durable. À la fin de 2003, tous les membres de l'ACPP auront fait certifier leurs opérations en fonction d'une ou plusieurs normes d'aménagement forestier durable.

En décembre 2000, plus de 37,9 millions d'ha (environ 18 %) de forêts aménagées au Canada avaient été **certifiés** au titre d'un ou de plusieurs des régimes suivants :

Association canadienne de normalisation (CSA)	**4 215 000 ha**
Forest Stewardship Council	**30 000 ha**
Organisation internationale de normalisation (ISO)	**37 915 000 ha**
Initiative de foresterie durable	**1 040 000 ha**

(note : certaines forêts sone certifiées au titre de plusieurs régimes.)

Selon un sondage de l'industrie, 92,2 millions d'ha pourraient être certifiés d'ici la fin de 2003, surtout par l'ISO et la CSA.

En septembre 1999, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a diffusé, pour consultation, un **guide de la pratique professionnelle** qui est basé sur les principes ISO-9000 et qui appuiera les tenants de la profession au Québec lors de la prise des décisions, de la résolution des problèmes, etc. La version finale du document devrait être officiellement adoptée au début de 2001. En septembre 2000, l'Ordre a également publié un important dictionnaire bilingue de foresterie où sont définis environ 5 250 termes liés au secteur.

À la fin de 1999, 20 million d'hectares de forêt en Alberta, soit plus de 90 % des terres productives de la province, étaient gérés en vertu de **FORESTCARE**, programme de gérance de l'industrie qui a été élaboré par l'Alberta Forest Products Association et les intervenants du secteur dans la province. FORESTCARE a deux buts : améliorer progressivement le rendement forestier, environnemental et communautaire de l'industrie et favoriser la coopération entre l'industrie et les collectivités.

En 2000, ***Forestry Chronicle*** célébrera 75 ans d'existence comme principal magazine forestier national au pays. Publié par l'Institut forestier du Canada, il contient beaucoup d'articles scientifiques et professionnels axés sur la durabilité des forêts.

L'Île-du-Prince-Édouard procède à la mise à jour de son inventaire forestier en recueillant des données sur la croissance, l'utilisation et le développement des forêts. La province est également en train d'implanter une échelle de **valeurs** qui conférera à chaque peuplement forestier de la province la plus haute priorité possible. Les opérations d'exploitation ou d'aménagement forestier devront être fonction de ces priorités, pour prouver aux propriétaires fonciers privés, à l'industrie et au grand public la volonté du gouvernement d'assurer le développement durable des forêts.

Le Québec procède actuellement à l'examen de sa **loi** et de ses **règlements sur les forêts**. De même, la province parraine un programme afin de sensibiliser davantage la collectivité forestière au développement durable des forêts. En décembre 1998, les ministères responsables des Ressources naturelles, de l'Environnement et de la Faune se sont clairement engagés à promouvoir la gestion intégrée de la ressource.

La Colombie-Britannique a entrepris la **planification stratégique** de l'utilisation des terres en 1992 utilisant un processus consensuel innovateur impliquant résidents et intervenants locaux et encourageant la participation des Premières nations. Jusqu'à maintenant, quatre plans régionaux et 11 plans sous-régionaux de gestion des terres et des ressources ont été produits, couvrant plus de la moitié de la province. Six autres sont en voie d'élaboration.

En vertu d'une loi spéciale, la province de Terre-Neuve et du Labrador continue d'aborder ses enjeux forestiers locaux par l'entremise d'équipes de planification des districts forestiers composées de citoyens locaux, d'organisations non gouvernementales et de représentants ministériels. Cette démarche fait partie d'un processus visant à renouveler les **plans opérationnels** et à garantir des pratiques forestières durables. Les réunions des intervenants se sont révélées très fructueuses. jusqu'à maintenant, 14 districts forestiers ont été assujettis à ce processus constant.

En 1998, la Nouvelle-Écosse a adopté une nouvelle *loi sur les espèces en péril* pour protéger, désigner, rétablir et conserver les **espèces en danger** dans la province, y compris préserver leur habitat. En 2000, le Groupe d'experts a publié un premier rapport sur l'état des espèces.

Après des consultations exhaustives, en 1999, la province a modifié sa *loi sur les forêts* et adopté de nouveaux règlements en 2000. Les acheteurs de bois de la province doivent maintenant voir à ce qu'il y ait suffisamment de **programmes sylvicoles** pour appuyer l'acquisition, par le gouvernement, d'approvisionnements en bois provenant de terres privées de la province. De même, les exigences de protection de l'habitat durant l'exploitation forestière, auparavant limitées aux terres de la Couronne, sont étendues aux terres privées en vertu de la nouvelle loi.

Durant l'été 1997, Ressources naturelles Canada et les Territoires du Nord-Ouest ont achevé la première phase de l'expérience internationale de modélisation des feux de cimes dans cette région du Canada. Depuis, de nouvelles expériences sont menées chaque été. Elles ont permis d'ajouter aux connaissances et données nécessaires pour prévoir le comportement physique et les effets des **feux de cimes** de grande intensité.

Le Québec coordonne un programme expérimental en vue de surveiller le développement forestier durable à l'aide de **critères et d'indicateurs** qui lui sont propres. La province est également en train d'élaborer un cadre d'évaluation du développement forestier durable conforme aux critères établis à cet égard par le Conseil canadien des ministres des forêts. Les éléments critiques du cadre incluent la diversité des écosystèmes, la conservation du dioxyde de carbone, la concurrence industrielle, la consultation du public et un certain nombre d'autres questions. ■

PARTICIPATION DU PUBLIC : VOIX AU CHAPITRE

À bien des endroits au pays, la participation du public fait partie intégrante de l'aménagement des forêts et des terres. Les voix au chapitre sont nombreuses. Ainsi, le bien-être de quelque 340 collectivités partout au pays dépend de la forêt. Plus de 75 % de toutes les communautés autochtones sont situées dans des régions forestières commerciales productives. D'autres veulent également se faire entendre, soit l'industrie du tourisme, des loisirs, de la chasse et de la pêche ainsi que tous les défenseurs des valeurs esthétiques, culturelles et sociales des forêts. Comme illustré ci-après, la Coalition a élargi le dialogue sur la durabilité des forêts.

En 1998, la Fondation canadienne de l'arbre a créé un programme en vue de reverdir les cours d'école au Canada. En deux ans à peine, elle s'est jointe à plus de 75 écoles partout au pays pour y implanter ou y rétablir l'**éducation écologique** et reverdir les cours d'école.

En 1999, le Service canadien des forêts (SCF) a célébré son **centenaire** par plusieurs activités soulignant sa contribution à l'aménagement forestier durable au pays. Ainsi, une exposition scientifique et technologique sur la colline du Parlement a accueilli plus de 100 députés, sénateurs et employés de l'établissement. De même, on a publié une brochure intitulé : *Service canadien des forêts : Un futur à la mesure de son passé dynamique*, où on donne un bref aperçu de l'organisation, certains jalons de l'aménagement forestier et une idée des défis à relever dans le secteur forestier canadien.

En Ontario, la **participation** du public à la planification de l'aménagement forestier et de l'utilisation des terres est courante et constante. Selon la loi, elle fait partie intégrante de l'aménagement des forêts et des autres terres. Sur deux ans, plus de 65 000 Ontariens ont participé au processus « des terres pour la vie » dont l'apogée a été les consultations sur le Patrimoine vital de l'Ontario. De même, le Programme de gestion partagé des ressources sur les terres privées et les conseils locaux de gérance contribuent à la foresterie privée dans la province.

La Nouvelle-Écosse s'est dotée d'un nouveau comité consultatif technique sur les forêts composé de divers intervenants chargés de fournir leurs **conseils** sur la réglementation concernant les forêts. Ainsi, un comité du secteur forestier a de nouveau vu le jour au sein de la Voluntary Planning Organization de la province. De nombreuses organisations provinciales et fédérales de gestion des ressources et autorités communautaires participent activement à l'initiative provinciale de développement durable des collectivités.

L'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, a instauré un programme **Alternance travail - études** en foresterie. Elle a également réorganisé son programme de premier cycle en foresterie pour y inclure un certain nombre de cours sur le développement durable. L'établissement a également parrainé des camps d'été axés sur plusieurs questions forestières et destinés aux étudiants francophones du secondaire.

La Fondation KEY (Knowledge on the Environment for Youth) fournit aux **étudiants et à leurs professeurs** les dernières données et ressources sur l'environnement. L'été, elle donne des conférences sur les questions forestières durant lesquelles environ 30 professeurs de science du primaire et du secondaire de partout au Canada peuvent discuter, avec une multitude d'intervenants forestiers, de la ressource et de sa gestion. Les enseignants, en contrepartie, promettent de transmettre aux autres ce qu'ils ont appris. Ces enseignants forment maintenant un réseau de plusieurs centaines de membres.

Le Conseil canadien des ministres des forêts, respectant un de ses engagements, a publié son rapport intitulé *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Bilan national 2000*, où il montre les progrès du Canada dans l'utilisation de ces critères et indicateurs pour suivre **la progression de la durabilité des forêts**.

Cette année, le Réseau canadien de forêts modèles a produit un guide de l'utilisateur des indicateurs locaux d'aménagement forestier durable basé sur ses propres expériences. Le document informe sur les processus, protocoles et méthodes mise au point pour identifier, surveiller, signaler et appliquer les **indicateurs locaux**.

En 2000, l'Association forestière canadienne (AFC) avait à son actif **un siècle de services** aux Canadiens. En mai cette année, elle a codirigé la conférence nationale forestière du millénaire de concert avec l'Université Lakehead, à Thunder Bay, en Ontario. Chaque année, l'AFC parraine la Semaine nationale de l'arbre et des forêts et la campagne « Capitale forestière du Canada », qui célèbrent les valeurs passées, présentes et futures de la forêt. Près de 40 000 trousses sont distribuées dans les écoles canadiennes durant la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, via des partenariats établis depuis longtemps avec les associations forestières provinciales et d'autres intervenants. L'AFC s'occupe également du programme de l'Ours Smokey et des concours scientifiques Envirothon.

Le **Réseau de recherche sur les écosystèmes forestiers** a établi des sites dans toutes les écozones canadiennes, de concert avec les provinces, l'industrie forestière et les universités. Il fait la promotion nationale et internationale de l'étude pluridisciplinaire des pratiques innovatrices d'aménagement forestier durable et des processus écosystémiques au niveau des peuplements, par exemple le programme des recherches intégrées sur le la pruche, le cèdre et le salal sur l'île de Vancouver, l'étude de la récolte de bois mixte de Hochkiss River dans le Nord-Ouest de l'Alberta et le projet écosystémique de Fallingsnow dans le Centre-Nord de l'Ontario.

À l'automne 1999, la Forest Alliance of British Columbia a parrainé deux **vidéos** télévisées d'une demi-heure qui portaient sur la certification forestière dans la province et son industrie des produits à valeur ajoutée en pleine expansion. Plus de 150 000 personnes ont vu les vidéos.

En novembre 2000, l'Association des biologistes du Québec a tenu son 25e **Congrès annuel**, qui a surtout porté sur la biodiversité au début du troisième millénaire.

Le Québec a tenu des **audiences publiques** durant l'étude de sa *Loi sur les forêts*. En 1999, la province a publié un document de sensibilisation et une série de fiches d'information sur les six critères du développement durable. Elle a également suggéré des indicateurs permettant de mesurer dans quelle mesure ces critères sont appliqués aux diverses activités d'aménagement forestier. ■

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE : CONCURRENCE MONDIALE

Chaque année, la contribution du secteur des forêts au produit intérieur brut du Canada est d'environ 20 milliards de dollars. Le secteur est responsable de plus de 800 000 emplois et d'environ 40 milliards de dollars en exportations. Une industrie forestière en santé contribue largement à notre capacité de financer nos activités de conservation, de maintenir des normes élevées de qualité environnementale. L'industrie a d'ailleurs relevé le défi de l'aménagement forestier durable, de l'élaboration de nouvelles technologies et de l'intensification du commerce.

Forintek Canada Corporation, institut canadien de recherche sur les produits du bois, procède au transfert de technologie et assure le soutien technique des entreprises de transformation secondaire/produits de grande valeur. Elle met au point de **nouveaux produits et de nouvelles méthodes de traitement** qui acceptent ou utilisent les propriétés changeantes des fibres ou s'y adaptent, y compris les essences sous-utilisées de seconde venue. Par exemple, Forintek a mis au point des technologies permettant de transformer les déchets de bois en un type de panneau solide qui résiste aux termites. L'entreprise a également mis au point le modèle ATHENAMC, qui évalue les données sur les impacts environnementaux des matériaux de construction en bois, en acier et en béton.

L'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers, en collaboration avec le Réseau de centres d'excellence sur les pâtes de bois mécaniques, a résolu le problème du jaunissement de la **pâte** qui est dû à la lumière et résulte communément du raffinage mécanique des copeaux résiduels des scieries. Il s'agit d'un usage hautement efficace des déchets de bois. En réglant le problème du jaunissement, la pâte à rendement plus élevé peut servir davantage à produire des papiers d'impression et d'écriture à valeur ajoutée. Et comme les résineux du Nord du Canada font la meilleure pâte mécanique au monde, cette découverte convient particulièrement à la mise au point de produits faits au Canada.

Les sociétés membres de l'Association canadienne des pâtes et papiers apportent actuellement de grandes **améliorations environnementales** à leurs fabriques, ce qui contribue à augmenter leur compétitivité. En moyenne, la fibre recyclée représente maintenant près de 25 % du contenu des produits de papier. La qualité des effluents augmente également. L'énergie utilisée par unité produite diminue, alors que les combustibles fossiles sont remplacés par une quantité accrue de biomasse.

À l'échelle nationale, l'Association canadienne des pâtes et papiers s'est dotée d'un comité consultatif public chargé de la conseiller sur ses besoins en matière de **comptes rendus** environnementaux. L'APCC illustre bien les efforts de plus en plus grands que déploie l'industrie pour obtenir des intéressés locaux qu'ils participent à l'élaboration et à l'étude des plans d'aménagement forestier.

La forêt modèle du Lac Abitibi, le ministère ontarien des Richesses naturelles et d'autres partenaires ont produit, pour les conducteurs de matériel et les gestionnaires de ressources, un guide pratique sur les perturbations des sols argileux et organiques du Nord-Est de l'Ontario. Facile à utiliser, le document aide à

déterminer les **sols sensibles**, précise les **conditions d'exploitation** et met l'accent sur l'établissement de plans et méthodes pratiques de foresterie et d'utilisation des ressources.

Le programme sur la fabrication de produits à **valeur ajoutée** de l'Université de la Colombie-Britannique a tenu ou coparrainé, partout au pays, une série de conférences nationales sur les possibilités technologiques et commerciales des produits de bois à valeur ajoutée.

Le gouvernement du Québec a créé un organisme sans but lucratif, Innovation-papier, pour aider financièrement un certain nombre de fabriques de pâtes et papiers dont l'avenir est incertain. Deux autres projets d'expansion industrielle ont vu le jour pour doubler la production de deux usines québécoises produisant des panneaux de particules et pour **appuyer la croissance** de l'industrie du meuble.

En 2000, comme par le passé, la Forest Alliance of British Colombia a rendu visite aux principaux acheteurs de **produits forestiers canadiens** aux États-Unis et en Europe, pour les informer des pratiques d'aménagement forestier durable qui sont utilisées au Canada et surtout en Colombie–Britannique. Les délégations de l'Alliance ont rencontré des détaillants en rénovation domiciliaire, des constructeurs d'habitation et des entreprises Fortune 500. Ces contacts ont aidé à conserver et à accroître les débouchés des produits forestiers canadiens sur les marchés internationaux.

L'Équipe Commerce Canada a coordonné la promotion de nos produits de bois, de nos matériaux de construction ainsi que de nos **codes et normes de construction**, afin d'inciter l'Union européenne, les États-Unis et l'Asie à les accepter. Par exemple, le ministre des Ressources naturelles, avec l'aide de quelque 20 représentants du secteur forestier, a dirigé une mission commerciale en Chine et en Corée pour promouvoir nos produits et faire accepter nos codes et nos normes.

En 1997, des ateliers pancanadiens régionaux parrainés par Industrie Canada se sont soldés par 32 recommandations en vue de promouvoir le tourisme écologique et culturel ainsi que le **plein air en forêt**. La mise en oeuvre de ces recommandations va bon train. Jusqu'à maintenant, un document d'information a été publié et un atelier sur le tourisme d'aventure, organisé.

Le Programme international de partenariats en foresterie (PIPF) du Conseil canadien des ministres des forêts a été reconduit jusqu'en 2005. Depuis 1997, il a permis 12 **missions d'étude** au Canada durant lesquelles près de 120 grands décideurs internationaux ont été informés des politiques et pratiques canadiennes d'aménagement forestier durable et ont visité des forêts et des installations forestières à l'échelle du pays.

L'Île-du-Prince-Édouard a établi, pour ses forêts, un plan d'action en 11 points qui prévoit l'augmentation des efforts de reboisement ainsi que la tenue d'un inventaire forestier pour mettre à jour l'information sur la croissance, le développement, la superficie et les utilisations des forêts. De même, le plan remplace le Forest Partnership Council par le Forest Improvement Advisory Council, qui devra conseiller le gouvernement sur la politique et les programmes forestiers ainsi que la taxation des terres privées.

Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique s'est doté d'un programme de certification de l'aménagement forestier durable destiné à la petite entreprise, dans le but d'établir un système provincial de **gestion de l'environnement** et de tester l'application des divers régimes de certification.

La forêt modèle de Prince Albert a établi un plan intégré d'utilisation des terres forestières qui servira de cadre aux décisions de gestion des ressources pour le gouvernement et tous les utilisateurs de la ressource, plan que la Saskatchewan a ensuite avalisé. Avant la signature des ententes d'aménagement forestier, les entreprises doivent préparer des plans opérationnels annuels, avant même de commencer l'exploitation, ainsi que des **plans d'aménagement** d'une durée de 20 ans. ■

GESTION DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE FORESTIÈRES : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Notre capacité de gérer notre patrimoine forestier de façon véritablement durable dépend de notre capacité en science et en technologie (S-T). Dans ce domaine, des assises de première classe permettent aux Canadiens de conserver la santé et la vitalité de leurs forêts, la viabilité de leur industrie, leur accès vital aux marchés mondiaux et leur capacité de trouver de nouveaux débouchés. Les membres de la Coalition s'efforcent de partager leurs données, leur vision et leurs priorités, d'améliorer la recherche forestière et de maintenir le leadership du Canada dans le domaine.

Un forum national sur la science et la technologie forestières a eu lieu à Toronto en juin 1997, sous l'égide du Conseil canadien des ministres des forêts. L'élaboration d'un **plan d'action** national en sciences et technologie forestières a suivi en janvier 1999.

Le Conseil consultatif national de la recherche forestière (CCNRF) est un groupe qui évalue l'ensemble des **besoins et des possibilités de la recherche** forestière au Canada ainsi que l'efficacité du leadership et du réseautage du Service canadien des forêts. Créé en 1998, il est également chargé de conseiller le ministre de Ressources naturelles Canada. L'industrie, les propriétaires de boisés privés, les établissements d'enseignement ainsi que les groupes autochtones, communautaires et environnementaux y sont tous représentés.

La Coalition pour **l'avancement de la science et de la technologie** dans le secteur forestier (FORCAST) a été créée en 1998 et inclut 31 représentants des autorités fédérales et provinciales, du secteur de l'industrie, des établissements d'enseignement, des groupes autochtones et des écologistes. Elle a entre autres :

- demandé à l'université de la Colombie-Britannique d'étudier l'état de la recherche forestière au Canada en 1999-2000;
- établi un sous-comité du système de connaissances stratégiques afin d'étudier un plan d'affaires qui permettrait d'établir, pour la S-T, un système d'information nationale aisément accessible;
- travaillé de près avec Statistique Canada pour obtenir et publier un aperçu exact du rendement de la S-T dans le secteur forestier;
- organisé, avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Statistique Canada, une série d'ateliers permettant de faire connaître davantage le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental;
- tenu un forum national sur la science et la technologie dans le secteur forestier à Edmonton, en octobre 2000, misant sur la réussite du forum de 1997, qui est à l'origine de sa propre création.

En 1998 et 1999, le Réseau sur la gestion durable des forêts a été l'hôte de conférences axées sur la

recherche qui ont encouragé le réseautage de la communauté forestière et l'établissement de **politiques scientifiques éclairées** et orientées vers l'aménagement adapté des forêts.

Le Réseau et l'Association nationale de foresterie autochtone ont collaboré à la tenue d'ateliers où on a déterminé les priorités et besoins de recherche des Premières nations. L'information servira à créer une capacité d'aménagement durable des forêts pratique et axée sur les connaissances. Ainsi, une des rencontres a réuni des étudiants et des Aînés, qui ont alors discuté des protocoles à appliquer aux recherches concernant les **connaissances traditionnelles**.

La **forêt modèle** de McGregor, en Colombie-Britannique, a mis au point des outils perfectionnés de modélisation, de prévision et de visualisation qui permettent d'anticiper la réponse possible des diverses valeurs forestières à une multitude de scénarios de gestion établis pour des zones et des périodes données. La forêt espère que ces outils aideront à préciser et à évaluer les résultats possibles en fonction des meilleures pratiques d'aménagement forestier durable.

Le Council of Forest Industries (COFI) de la Colombie-Britannique a dressé un plan de compétitivité ou sont énoncées cinq notions fondamentales afin d'améliorer la **politique forestière** de la province. Avec les entreprises qui en font partie, le COFI oeuvre à réduire les déchets de bois, à tirer des produits pour améliorer les sols du processus de fabrication de la pâte, à accroître l'efficacité énergétique et à promouvoir la production mixte d'énergie. L'organisme fait également la promotion de l'utilisation du bois pour la construction en Chine et sur d'autres marchés asiatiques. Elle tente aussi de faire en sorte que les codes du bâtiment et les normes de construction en Europe favorisent de plus en plus le recours à ces produits.

En novembre 1999, l'Association des biologistes du Québec et ses partenaires ont tenu un deuxième **Forum-Forêt-Faune**. Plus de 480 biologistes, chercheurs et forestiers ont participé à la rencontre, qui a d'ailleurs reçu plusieurs prix pour la science et l'aménagement forestier.

Forintek Canada a participé aux **recherches** d'autres organisations, au pays comme ailleurs dans le monde. L'entreprise a également travaillé de près à la réalisation de recherches conjointes avec de nombreuses universités canadiennes. ■

LES COLLECTIVITÉS ET LA MAIN-D'OEUVRE : VIVRE LE CHANGEMENT

Les gouvernements et les diverses organisations ont pris des mesures pour aider à répondre aux besoins changeants de la main-d'oeuvre forestière d'aujourd'hui. Ces besoins sont dictés par la complexité de l'environnement forestier, les progrès technologiques rapides, les pressions de la concurrence accrue et le besoin d'attirer comme de former des jeunes dans des emplois liés aux forêts.

En Colombie-Britannique, l'examen de la politique forestière à long terme a été instauré. Son but est d'étudier les **politiques novatrices** qui permettront à la province d'attirer de nouveaux investissements dans ses forêts. L'examen envisagera également de promouvoir une forte participation communautaire, l'importance accrue des produits à valeur ajoutée fabriqués dans la province ainsi que l'implantation de normes environnementales de calibre mondial.

Un **programme de formation** en aménagement forestier durable a été conçu pour les travailleurs forestiers de première ligne via notre partenariat avec la forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve. Le programme, unique en Amérique du Nord, a été offert à tous les travailleurs forestiers des fabriques de pâtes et papiers dans la province. Il donne à ces travailleurs une base solide en sensibilisation à l'environnement et en pratiques d'exploitation écologiques. La formation de ceux qui travaillent sur les terres de la Couronne débutera durant l'hiver 2001. Jusqu'à maintenant, plus de 1 000 personnes ont suivi le cours, qui se déroule en salle de classe comme sur le terrain.

Les forêts modèles ont mis au point du matériel de cours pour une multitude de groupes d'âge. Par exemple, le programme de la forêt modèle du Lac Abitibi intitulé Les mystères de la forêt boréale est un **outil éducatif** conçu pour éveiller l'intérêt des étudiants face à la gérance des ressources forestières tout en leur donnant une idée générale des enjeux de l'aménagement forestier. Beaucoup d'autres forêts modèles se sont également associées à des conseils scolaires et enseignants locaux pour offrir toute une gamme de documents éducatifs sur l'aménagement forestier durable.

À la suite des travaux d'amélioration des procédés et de certification des produits réalisés par Forintek Canada Corporation pour une entreprise du Québec, cette dernière a investi dans une nouvelle usine de produits de bois de haute technologie qui a créé 50 nouveaux **emplois** dans la collectivité. De même, Forintek a aidé un petit fabricant de produits à valeur ajoutée de l'intérieur de la Colombie-Britannique à réduire ses rejets de 20 à 5 %, ce qui l'a empêché de faire faillite. S'unissant à un fabricant de portes dans cette province, Forintek a créé de nouveaux produits, l'aidant du coup à régler un problème de conception. L'entreprise a pu conserver et accroître sa part des marchés ainsi qu'engager 15 nouveaux employés.

En mars 1998, sous l'égide de Développement des ressources humaines Canada, un séminaire destiné à l'industrie du meuble et de la fabrication de produits du bois a eu lieu, entamant ainsi un processus visant à identifier les priorités et à établir un **plan d'action** en vue d'élaborer une stratégie nationale sur les ressources humaines.

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a engagé 77 millions de dollars dans des projets de **création**

d'emplois forestiers. Ces derniers mois, de concert avec d'autres partenaires clés, il a également pris des mesures pour que la main-d'oeuvre puisse combler les postes en aménagement forestier, donc pour organiser et consolider le secteur.

L'Association des biologistes du Québec, en partenariat avec l'Université Laval, a élaboré un programme de certificat de premier cycle en aménagement intégré des ressources. Ce **programme permanent** est actuellement offert aux biologistes, aux ingénieurs forestiers et aux techniciens qui veulent parfaire leurs connaissances des nouvelles notions d'aménagement écosystémique et de participation du public. Jusqu'à maintenant, environ 200 étudiants ont suivi un des quatre cours offerts à Québec et à Jonquière.

L'Institut forestier du Canada, section des Maritimes, l'Association des techniciens(nes) forestiers(ères) du Nouveau-Brunswick et l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick offrent, en partenariat, un **programme d'éducation continu en foresterie** qui est reconnu dans tout le pays. Le programme a été créé en 1994 par l'IFC. De plus, l'AFANB, l'IFC, section des Maritimes, la New Brunswick Forest Products Association et l'ATFNB collaborent à la présentation de Sylvicon, principale conférence forestière de la province axée sur le perfectionnement professionnel et à laquelle plus de 120 universitaires et praticiens forestiers ont participé.

En 1999, la Forest Alliance of British Colombia a parrainé une **conférence** intitulée « Forests and Communities: Finding Ways Forward » durant laquelle des collectivités du Nord de l'île de Vancouver et du centre du littoral de la Colombie-Britannique ont pu discuter de la façon d'élaborer ensemble et de coordonner des plans régionaux de diversification de l'économie. La conférence a mis au jour un certain nombre d'idées novatrices dans le domaine du tourisme, du marketing, de la réforme foncière, du transport et de l'accès aux fibres, afin d'aider les collectivités à améliorer leurs perspectives économiques. ■

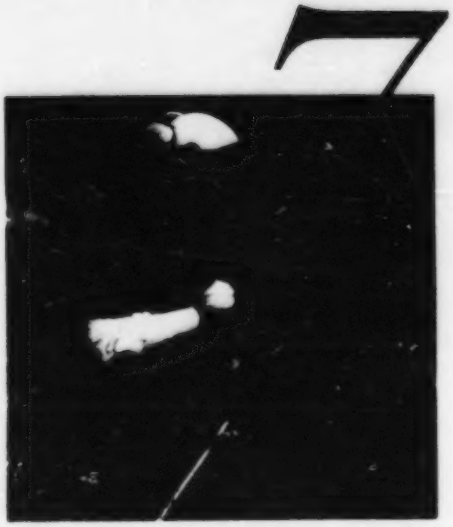

LES AUTOCHTONES ET LA FORÊT : QUESTIONS DE RELATIONS

Les Autochtones participent davantage aux activités du secteur forestier en général. Les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones étant reconnus, des possibilités de croissance socioéconomique existent maintenant pour les collectivités autochtones, qui sont surtout situées en zones forestières productives. Le développement de la capacité d'accroître les possibilités offertes par les ressources forestières constitue toujours un défi, même si les collectivités autochtones ont davantage voix au chapitre en matière d'aménagement forestier. En reconnaissant les intérêts des Autochtones et en considérant ces communautés comme des partenaires à long terme, au même titre que les gouvernements et l'industrie, nous permettrons aux efforts d'aménagement forestier durable du Canada de continuer à se bonifier.

Beaucoup des grands enjeux qui sous-tendent la **participation des Autochtones** à l'aménagement forestier durable sont abordés dans les initiatives de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA), qui :

- a terminé, à l'automne 1998, pour le Service canadien des forêts, cinq études de cas sur l'application des connaissances traditionnelles autochtones à l'aménagement forestier au Canada, y compris dans les forêts modèles;
- a réalisé, en 2000, de concert avec l'Institut sur la gouvernance, un rapport sur les partenariats autochtones/secteur forestier (leçons aux fins de la collaboration future) où on souligne les partenariats autochtones dans le secteur forestier et de nombreuses études de cas fructueuses;
- a produit un rapport et un plan d'action sur le perfectionnement professionnel autochtone dans le secteur forestier;
- élabore un programme de recherche pour garantir que les communautés, organisations et autres questions autochtones connexes sont intégrées à la recherche forestière au Canada;
- a parrainé, avec des partenaires de l'industrie, un camp de gardes forestiers afin de sensibiliser les jeunes Autochtones aux méthodes actuelles d'aménagement des forêts. Durant l'été 2000, 18 jeunes ont suivi le programme avec succès. La mesure offre beaucoup de possibilités d'implantation à l'échelle du pays via des partenariats avec l'industrie, les gouvernements et les Premières nations.

Le programme communautaire du SIG de la forêt modèle de Long Beach a été conçu pour accroître l'accès des collectivités locales à l'information et à la technologie permettant la prise de décisions meilleures et plus éclairées. Plus de 130 personnes, dont de nombreux jeunes Autochtones, ont participé aux quatre programmes de la forêt modèle, soit les stages consacrés à la recherche, à la jeunesse, au SIG et à son réseau d'utilisateurs, ainsi qu'au centre d'interprétation de la forêt pluviale.

La forêt modèle du Manitoba a réuni jeunes et vieux dans un effort en vue de documenter l'**utilisation traditionnelle des terres** des Premières nations ojibway de Brokenhead, Little Blank River et Hollow Water. L'information a été recueillie à la suite des entrevues exhaustives que les jeunes ont fait passer aux anciens. Elles a servi à produire un CD-ROM multimédia interactif qui sera distribué dans les écoles et aux organismes communautaires locaux.

La Saskatchewan a annoncé quatre nouveaux **plans intégrés d'utilisation des terres** forestières qui ont tous des partenaires chez les Autochtones et les entreprises industrielles. Les plans signalent un changement majeur de l'ampleur des activités forestières industrielles dans le Nord de la province. Ils appuieront la planification durable de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources dans une grande part de cette zone. La mesure permettra aux habitants du Nord de participer activement aux décisions de gestion de leurs ressources.

L'initiative forestière des Premières nations réalisée par l'Université de la Colombie-Britannique continue d'accroître l'implication et la réussite des étudiants autochtones inscrits au **programme de foresterie** comme d'intégrer au programme un contenu autochtone pertinent. Le programme a vu le nombre de ses étudiants autochtones de premier cycle passer de trois en 1994 à 20 en 2000. Le programme de baccalauréat en sciences forestières s'est enrichi d'un cours obligatoire sur les perspectives des Premières nations et les terres forestières, qui aborde la question des titres autochtones et des droits conférés par les traités ainsi que leur interaction avec les activités forestières dans la province.

Les communautés des Premières nations et l'industrie canadienne travaillent ensemble pour accroître les possibilités économiques par le **partenariat**. Ainsi, depuis 1997, deux nouvelles scieries ont été aménagées au Québec. Toutes deux appartiennent à des autochtones et sont gérées par eux, de concert avec l'industrie. Elles procurent environ 150 emplois directs et 200 emplois indirects. En avril 2000, une pépinière propriété d'Autochtones et exploitée par eux a vu le jour en Ontario. Elle procure 40 emplois aux Ojibways de Wabigoon Lake et a conclu des contrats de vente avec l'industrie.

Par le biais d'**ententes** avec le gouvernement du Québec, huit communautés autochtones ont accédé à des ressources forestières publiques (environ 800 000 m3 de bois), ce qui a contribué à y implanter des usines de transformation du bois. En 1998, la province a signé une entente en vue d'accroître la participation des Algonquins du lac Barrière à l'aménagement des forêts. Des ententes semblables ont été signées avec d'autres communautés de la province, y compris les Micmacs de Gesgapegiag.

En 1998, l'Association des techniciens(nes) forestiers(ères)s du Nouveau-Brunswick, l'Association des forestiers agréés de cette province et Fraser Papers Incorporated ont collaboré avec des collectivités autochtones afin d'améliorer les **pratiques** d'aménagement forestier durable. Ainsi, des exposés sur la sensibilisation à la culture ont été parrainés dans quatre centres de la province.

En septembre 2000, le gouvernement de l'Alberta a rendu public un document sur le « **renforcement des relations** », où il donne un aperçu de sa politique-cadre concernant les Autochtones. On y décrit sa vision de l'amélioration des conditions socioéconomiques des Autochtones, de l'accroissement des certitudes en développement des ressources et de la précision des rôles et responsabilités que se partagent le fédéral, la province et les Autochtones. La province évalue également les mécanismes utilisés pour consulter le public sur les ressources naturelles, y compris discuter avec les Premières nations, pour voir si cette consultation permet de regrouper tous les intéressés à une même table.

En 1997, le Réseau de forêts modèles s'est doté d'une onzième composante, la **forêt modèle crie** de Waswanipi, dans le Nord du Québec. La forêt, dirigée par des Autochtones, permet à ces derniers de perfectionner leurs approches de l'aménagement forestier durable en fonction de leurs valeurs, croyances et traditions.

En octobre 1998, la réserve **dénée** de Hay River a été le site de la première **conférence** des Territoires du Nord-Ouest **sur la foresterie** dans le Nord. Portant sur les forêts et les défis du Nord ainsi que l'établissement d'une approche coopérative du développement des forêts, la rencontre répondait à l'intérêt accru des communautés nordiques pour la gestion de la forêt boréale.

Des **ententes d'exploitation** ont été conclues avec les 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick pour 1999-2000. Plusieurs des plus récentes sont triennales et viendront renforcer la coopération en vue d'assurer la formation et l'aménagement durable.

Le **Programme forestier des Premières nations** (PFPN) de Ressources naturelles Canada et d'Affaires indiennes et du Nord Canada a produit plusieurs mécanismes de communication dont un site Web, des vidéos, des bulletins et des rapports. Depuis 1997, le PFPN a parrainé plus de 1 000 projets qui ont créé quelque 40 000 semaines-personnes d'emploi, dans le but d'accroître la capacité des Premières nations d'assurer l'aménagement forestier durable des réserves. ■

BOISÉS PRIVÉS : PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Les propriétaires de boisés privés, les organisations qui les représentent et les gouvernements ont intensifié leurs efforts conjoints pour assurer la durabilité des boisés privés, lesquels représentent 12 p. cent des terres forestières au pays.

Une série d'initiatives ont été entreprises pour appuyer l'**aménagement durable** de ces boisés au Nouveau-Brnswick, y compris un grand programme sylvicole, l'amélioration des données d'inventaire des boisés et l'investissement dans l'éducation.

Revenu Canada a publié un nouveau **bulletin sur l'impôt** des boisés privés. Il s'agit d'un pas important dans un processus continu en vue d'accroître les mesures incitant les propriétaires de boisés à pratiquer la gérance.

L'Île-du-Prince-Édouard vient de lancer un programme amélioré d'éducation des propriétaires de boisés privés où l'on insiste surtout sur toute la gamme des **valeurs** sociales, économiques et environnementales des forêts.

De concert avec la Fondation de la faune du Québec, Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent a élaboré un **programme volontaire fructueux de conservation** des terres humides privées. À ce jour, 38 propriétaires de boisés de la forêt modèle participent au projet et contribuent à la protection de 25 terres humides. Le projet sensibilise les propriétaires de boisés à l'importance de la protection des terres humides et demande leur collaboration volontaire à la conservation de ces zones.

La forêt modèle de Fundy a conçu une vidéo sur les meilleures pratiques d'aménagement forestier et la qualité de l'eau, pour aider les propriétaires de boisés et les entrepreneurs à gérer leurs biens en fonction de la qualité de l'eau et pour encourager les **pratiques de conservation**. On y aborde entre autres l'importance d'une bonne planification, de la construction de routes et de sentiers, de l'abattage des arbres et de la sylviculture, de l'utilisation et du stockage des carburants et produits chimiques. La vidéo a été largement distribuée et sert d'outil de formation pour un certain nombre d'entreprises forestières à l'échelle du pays.

La forêt modèle de l'Est de l'Ontario a publié son code des pratiques forestières, brochure destinée aux propriétaires de boisés pour les aider à comprendre et à appliquer les principes de l'**aménagement durable** à leurs propres forêts. Elle a également produit un document (*A True Picture – Taking Inventory of Your Woodlot*), pour aider ces gens à se doter de plans d'aménagement.

La Nova Forest Alliance, le projet de forêt modèle pour la Nouvelle-Écosse et l'Association des techniciens(nes) forestiers(ères) de cette province ont mis au point un **guide des meilleures pratiques d'aménagement** pour aider les entrepreneurs à concevoir et à implanter des opérations d'aménagement forestier dans des boisés privés de la province. On y insiste sur quatre grandes pratiques : traiter avec le propriétaire foncier, effectuer les opérations d'abattage, construire des routes et protéger l'habitat. Un code de pratiques est également inclus pour appuyer davantage l'aménagement forestier durable. ■

9

PERSPECTIVES PLANÉTAIRES : LE CANADA À L'AVANT-SCÈNE

L'aménagement durable des forêts contribue à la santé de l'environnement au Canada comme à l'échelle mondiale. Le Canada a pris des mesures importantes pour favoriser un consensus global face aux mesures requises pour améliorer l'aménagement forestier durable à l'échelle planétaire

Le Canada a été un important participant au **Forum intergouvernemental des Nations Unies sur les forêts** (FIF), qui a présenté son rapport final à la Commission du développement durable en avril 2000. Pour la dernière session du Forum, le Canada avait deux objectifs. D'abord, en 1998, il s'est uni au Costa Rica pour aider le FIF à déterminer les éléments d'une convention internationale sur les forêts juridiquement contraignante comme outil pour promouvoir l'aménagement forestier durable à l'échelle mondiale. Ensuite, il souhaitait mettre un terme aux débats clés des dernières sessions du FIF, notamment sur le commerce, le transfert de technologies et les ressources financières, mais de façon à appuyer la nécessité d'une convention sur les forêts. L'atteinte de ces objectifs a progressé.

En février 2000, la Forest Alliance of British Colombia, parce qu'elle est conseillère spéciale auprès des Nations Unies, est intervenue pour appuyer une **convention mondiale** sur la gestion des forêts de la planète. De concert avec l'Association canadienne des pâtes et papiers et le Syndicat des travailleurs de l'industrie du bois et leurs alliés, l'Alliance a préconisé la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant en vue d'en arriver à une vision et à des engagements communs face à l'aménagement forestier durable.

La Fondation canadienne de l'arbre s'est dotée d'un programme unique concernant le changement climatique afin d'inciter les entreprises à faire de la **plantation d'arbres** un moyen de contrebalancer les émissions de carbone, conformément à leurs engagements face au programme gouvernemental Défi-climat (mesures volontaires et registre).

Le Canada continue à partager son savoir-faire, son personnel et son équipement de calibre mondial en **lutte contre les incendies**. Durant l'été 2000, il a aidé à combattre d'importants feux de forêt aux États-Unis.

Les échanges entre forêts modèles du Réseau canadien et du Réseau international se sont poursuivis et incluaient des transferts de technologie, l'apport de données additionnelles sur différents régimes forestiers et une plus grande prise de conscience des effets de la santé des forêts sur tout le monde. La forêt modèle du Manitoba, par exemple, collabore à un certain nombre de projets avec la forêt modèle du **monarque** de Zitacuaro, au Mexique. Les écoliers des deux villes sont liés par l'Internet et partagent leurs connaissances sur le papillon, qui hiverne au Mexique et passe l'été au Canada. Ensemble, les deux forêts cherchent maintenant des façons d'améliorer l'écotourisme dans cette collectivité du Mexique.

Un plan d'action fédéral triennal visant le respect des engagements de la Convention sur la diversité biologique a été rendu public en 1997-1998. Le plan est maintenant appliqué. Les travaux concernant la **biodiversité** feront l'objet de comptes rendus à la prochaine conférence, qui aura lieu avant la fin de 2000. ■

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements concernant le deuxième Accord canadien sur les forêts, la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003), Durabilité des forêts : un engagement canadien ou la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts, contactez-nous.

COALITION POUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS

8e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0E4
Tél. : 613-947-9087 Téléc. : 613-947-9038
Courriel : csnf@foret.ca
Internet: http://csnf.foret.ca

1. Alberta Forest Products Association
2. Alberta - Ministère de l'Environnement
3. Alberta Registered Professional Foresters Association
4. Association des biologistes du Québec
5. Association canadienne des pâtes et papiers
6. Association des écoles forestières universitaires du Canada
7. Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick
8. Association des industries forestières du Québec
9. Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
10. Association des techniciens(nes) forestier(ère)s de la Nouvelle-Écosse
11. Association des techniciens(nes) forestier(ère)s du Nouveau-Brunswick
12. Association forestière canadienne
13. Association nationale de foresterie autochtone
14. Association of British Columbia Professional Foresters
15. Association sylvicole du Canada
16. British Columbia Wood Specialties Group
17. Bureau du bois de sciage des Maritimes
18. Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (PAPRICAN)
19. Canards illimités Canada
20. Colombie Britannique - Ministère des Forêts
21. Conseil canadien des techniciens et technologues
22. Council of Forest Industries
23. Fédération canadienne de la faune
24. Fédération canadienne des propriétaires de boisés privés
25. FORCAST
26. Forest Alliance of British Columbia
27. Forintek Canada Corporation
28. Habitat faunique Canada
29. Île-du-Prince-Édouard - Ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts
30. Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC)
31. Institut forestier du Canada
32. IWA-Canada
33. La Fondation canadienne de l'arbre
34. Manitoba - Ministère de la Conservation
35. Ministère des Ressources naturelles du Québec (participant non signataire)
36. Nouveau Brunswick - Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
37. Nouvelle-Écosse - Ministère des Ressources naturelles
38. Ontario - Ministère des Richesses naturelles
39. Ontario Professional Foresters Association
40. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
41. Prince Edward Island Nature Trust
42. Registered Professional Foresters of Newfoundland and Labrador
43. Réseau Canadien de forêts modèles
44. Réseau sur la gestion durable des forêts
45. Ressources naturelles Canada
46. Saskatchewan - Ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources
47. Society of Certified Engineering Technicians and Technologists of Nova Scotia
48. Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
49. Terre-Neuve et Labrador - Ministère des Forêts et de l'Agriculture
50. Territoire du Yukon - Ministère des Ressources renouvelables
51. Territoires du Nord-Ouest - Ministère des Ressources renouvelable
52. Union of British Columbia Municipalities
53. Mike Apsey, Président

ÉLARGIR LES QUESTIONS ET ACCROÎTRE LES PARTENARIATS : ÉVOLUTION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS

L'histoire et le développement du Canada sont intimement liés à ses forêts. Et comme ces dernières dominent de nombreux aspects de la vie au pays, leur bien-être préoccupe les Canadiens, surtout depuis une centaine d'années. De cette préoccupation sont nées plusieurs stratégies forestières nationales qui ont évolué avec le temps. En 1981, il s'agissait d'un document de travail axé sur l'exploitation et le reboisement *(Stratégie forestière nationale pour le Canada : Document de travail, 1981-1987)*, qui insistait sur le besoin à long terme d'accroître les approvisionnements en bois et le renouvellement des forêts au pays. En 1987, les questions ont été étendues à l'utilisation multiple des forêts et étaient abordées dans la *Stratégie forestière nationale pour le Canada (1987-1992)*. Pour stimuler davantage les politiques et initiatives nouvelles, les Canadiens ont fait part de leurs buts et de leur vision lors de consultations rigoureuses qui se sont tenues à l'échelle du pays et se sont soldées par une série de principes et d'engagements généraux d'aménagement forestier durable menant à l'établissement de deux versions de la *Stratégie nationale sur les forêts : Durabilité des forêts, un engagement canadien*, soit les versions de 1992-1997 et de 1998-2003.

Chaque version de la stratégie a étoffé la définition de forêts durables, élargi l'orientation nationale et encouragé un plus grand réseautage. À mesure que les stratégies ont évolué, un plus grand nombre de représentants des communautés forestières se sont impliqués dans le dossier, adoptant un nombre croissant d'engagements mesurables.

Depuis le huitième Congrès forestier national du Canada (mai 1998), où le deuxième *Accord canadien sur les forêts* a été signé et l'actuelle Stratégie nationale sur les forêts dévoilée, nombreux sont les entretiens et les partenariats qui ont continué à croître de façon ouverte, positive et productive. La communauté forestière canadienne demeure activement impliquée dans la définition et la promotion du concept des forêts durables, reconfirmant les valeurs et précisant les orientations stratégiques, les objectifs et les actions requises en vue d'atteindre l'objectif de la Stratégie. C'est ainsi qu'on a procédé à des évaluations par des tiers de la Stratégie de 1992, à une série de forums régionaux rigoureux à l'échelle du pays, à un atelier national, au huitième Congrès national sur les forêts et à des rétroactions volontaires tout au long du processus. La permanence de la Stratégie permet d'aborder de façon intégrée les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'heure.

La Stratégie actuelle reflète la vision collective et les valeurs communes des Canadiens face à l'avenir de leurs forêts. Elle présente un grand objectif, une vision et plusieurs valeurs. De même, elle transmet neuf orientations stratégiques et leurs principes, sous lesquels sont regroupés 121 engagements. Voici les neuf orientations stratégiques :

1. Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés
2. Aménagement forestier : pratiques d'intendance
3. Participation du public : voix au chapitre
4. L'industrie forestière : concurrence mondiale
5. Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe
6. Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement
7. Les peuples autochtones et la forêt - questions de relations
8. Boisés privés : perspectives de croissance
9. Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène

L'Accord, la Stratégie, de même que les Canadiens ont pour objectif de maintenir et d'améliorer à long terme la santé des écosystèmes forestiers au bénéfice de tous les êtres vivants autant au niveau national qu'international, tout en assurant aux générations actuelles et futures de bonnes perspectives environnementales, économiques, sociales et culturelles.

Le chemin à suivre à l'aube du nouveau millénaire et par la suite

Les progrès accomplis à mi-mandat par la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) sont très encourageants. Cependant, tous les membres de la Coalition reconnaissent qu'il faut continuer à avancer afin d'atteindre l'objectif national de durabilité des forêts préconisé par la Stratégie. Pour conserver notre élan et encourager davantage les partenariats à l'échelle du pays, il est planifié que les événements suivants auront lieu :

2001

- **Février** Assemblée annuelle de la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts.
- **Février** Publication du rapport d'évaluation à mi-terme du Groupe indépendant d'évaluateurs experts.

2002

- **Janvier** Assemblée annuelle de la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts.
- **Septembre** Publication d'un document sur les questions forestières.
- **Novembre** Forums régionaux à l'échelle du pays.

2003

- **Janvier** Rapport final d'évaluation publié par un groupe d'experts indépendants.
- **Janvier** Assemblée annuelle de la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts.
- **Février** Forum national.
- **Avril** Neuvième Congrès forestier national (Ottawa, Canada).
- **Septembre** Douzième Congrès forestier mondial (Québec, Canada).

COALITION POUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS

NATIONAL FOREST STRATEGY COALITION

8e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario), Canada K1A 0E4
Tél. : 613-947-9087
Téléc. : 613-947-9038
Courriel : csnf@foret.ca

Internet: http://csnf.foret.ca